

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 16 JANVIER 2024

Membres présents :

Enseignants : Mmes et MM. : Auzoult-Chagnault Laurent, Bugaiska Aurélia, De Oliveira Pierre, Durand Karine, Gonin Philippe, Haliday Héloïse, Jegou Anne, Marinone Isabelle, Roques Marjorie, Stein Christian.

Usagers : Mmes et MM. : Baron Lyssandre, Cintrat Gaëtan, Daffix Aurélien, Farissi Aïcha, Fernandes Louison, Jubault Manon, Vigneron Maxime.

Personnels BIATSS : Mmes : Prat-Béliard Edwige, Vanesse-Urbain Claire.

Absents excusés et/ou représentés : Mmes et MM. : Brochard Renaud, Bigand Emmanuel, Gateau Matthieu, Laurent Alexandra, Philippe Margot, Perrot Léo, Prost Laura, Rousseaux Hélène, Thibaut Jean-Pierre, Willemin Édith.

Invités : Mmes : Gaimard Maryse, Thomas Nathalie.

∞ ∞

Madame Gaimard ouvre la séance à 17 heures 06 et remercie les membres du conseil présents. Elle adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Après que chacun des membres du conseil se soit présenté, Madame Gaimard explique la composition et le fonctionnement du conseil d'UFR :

Les statuts de l'UFR Sciences Humaines prévoient une composition de 40 membres, ainsi répartis :

- ♦ 16 enseignants dont :
 - 8 représentants des professeurs et personnels assimilés (collège A)
 - 8 représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (collège B) ;
- ♦ 13 usagers (étudiants) ;
- ♦ 3 représentants du personnel administratif, technique et de service ;
- ♦ 8 personnalités extérieures dont :
 - 2 représentants désignés par les collectivités territoriales (Dijon Métropole et le Conseil régional) ;
 - 2 représentants du secteur de l'économie sociale désignés par le conseil ;
 - 2 représentants des associations scientifiques et culturelles désignés par le conseil.
 - 2 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil et les personnalités extérieures.

La composition actuelle, suite aux résultats des élections de renouvellement des conseils de composante organisées en novembre 2023, se présente de la façon suivante :

- ♦ 16 enseignants (8 pour le collège A + 8 pour le collège B) ;
- ♦ 13 usagers ;
- ♦ 2 personnels BIATSS ;
- ♦ Personnalités extérieures : en cours de désignation.

Madame Gaimard, devant les difficultés de recrutement des personnalités extérieures, ajoute que toute personne susceptible d'être intéressée pour siéger et représenter des associations scientifiques et culturelles ou le secteur de l'économie sociale sera la bienvenue. Elle invite les membres du conseil à présenter d'éventuelles connaissances afin d'envisager leur élection.

Concernant le fonctionnement, il existe parallèlement un « bureau », en charge de préparer les réunions, dont les membres sont élus par ceux siégeant au conseil d'UFR. Le bureau est constitué de quatre assesseurs dont deux enseignants-chercheurs, un usager et un personnel BIATSS. L'élection des assesseurs sera organisée au moment du prochain conseil d'UFR en mars 2024. Madame Gaimard précise qu'en cas de vacance de la fonction de directeur d'UFR, un assesseur assure sa suppléance.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 19 octobre 2023

Le procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – Informations

Journée Portes Ouvertes (JPO) : mercredi 7 février 2024

La prochaine JPO sera organisée par les scolarités de la même manière que les années précédentes.

Madame Gaimard demande aux départements de l'UFR Sciences Humaines de s'assurer de la tenue effective, par les enseignants et les étudiants, de toutes les permanences pendant toute la durée de cette JPO. En effet, dans le cadre de cette manifestation, les enseignants doivent pouvoir apporter un soutien continu et une aide aux étudiants qui répondent aux sollicitations des lycéens.

L'accueil général est prévu dans le bâtiment Droit-Lettres et différents points d'accueil seront mis à disposition au Pôle AAFE pour orienter et renseigner spécifiquement les lycéens sur les filières. Dans les salles réservées, des documents seront mis à la disposition du public (emplois du temps, fiches filières, livrets, etc.).

Nathalie Thomas demande par rapport aux fiches filières, s'il est demandé d'extraire d'Amety's, les projets formés par les départements afin de les présenter en priorité.

Madame Gaimard répond qu'il serait effectivement intéressant de pouvoir présenter les fiches Amety's, sachant qu'elles seront consultables à partir du 17 janvier 2024 sur le site internet de l'uB.

Recrutement d'un nouveau responsable administratif

Suite au départ de Monsieur El-Hanbali fin novembre 2023, un nouveau responsable administratif a été recruté. Il s'agit de Madame Céline Cunin, actuellement gestionnaire du Pôle restauration au CROUS. Madame Cunin, qui maîtrise parfaitement la gestion financière et celle des ressources humaines devrait prendre ses nouvelles fonctions au plus tard début mars 2024.

Examens

Madame Gaimard annonce que les examens se sont déroulés correctement et qu'aucun retour négatif n'a été reçu. Elle propose à Nathalie Thomas d'apporter des précisions sur ce point.

Nathalie Thomas confirme qu'effectivement, d'après ses derniers comptages, seuls quelques légers dysfonctionnements, pour la plupart d'ordre matériel ou organisationnel et relevant de la responsabilité du Pôle logistique, ont été signalés.

Ces quelques problèmes ne sont pas imputables à notre composante et Nathalie Thomas, dans une démarche d'amélioration, en informera Renaud Aubert - responsable du Pôle logistique.

3 –Nouvelle offre de formation

Rappel du calendrier :

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, dont la construction est échelonnée sur deux ans avant sa mise en place effective, le conseil d'UFR avait adopté en juin 2023 les nouvelles maquettes sous la forme de fichiers Excel. À l'issue de ce vote, ces maquettes ont été transmises aux services centraux en septembre 2023 pour être votées par les conseils centraux (CFVU) en novembre-décembre 2023. Enfin, en consolidation de ce qui avait été adopté précédemment, la Commission formation et vie universitaire (CFVU) a également voté le 15 janvier dernier.

Christian Stein demande quels étaient les éléments soumis au vote.

Madame Gaimard répond qu'il s'agissait d'entériner, les maquettes vérifiées par le Pôle formation et vie universitaire (PFVU). Elle informe que notre composante a reçu une information de dépassement de 2 000 heures. Après vérification (en écartant les heures dédiées à la formation continue - SEFCA), il s'avère que l'UFR Sciences Humaines reste quasiment dans les mêmes volumes horaires que les années précédentes et aucun autre retour n'a été adressé par les services centraux.

Madame Gaimard explique que les fichiers Excel préparés par les enseignants ont ensuite été saisis dans l'application Ametys par les services de scolarité, avec parfois la nécessité d'effectuer quelques ajustements. Nathalie Thomas ajoute qu'effectivement, en raison de quelques imprécisions dans les tableaux attendus pour enregistrement dans le logiciel, quelques compléments se sont parfois imposés. Ce travail est en cours de finalisation ; il reste uniquement à affiner les modalités de contrôle de connaissances sur la session 2.

Madame Gaimard confirme que toutes les caractéristiques des formations (unités d'enseignement, volumes, compétences, ...) sont déjà enregistrées dans Ametys et seront accessibles pour les lycéens à compter du 17 janvier 2024 (rappel). Néanmoins, elle informe que l'uB est toujours dans l'attente de recevoir du ministère l'accréditation des formations.

Modifications soumises au vote du conseil :

L'approbation du conseil est requise concernant les modifications apportées à la maquette du master 2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie (ASA) et relatives aux deux parcours déjà votés en juin 2023 :

- parcours Archéologie, Cultures, Territoires, Environnement (ACTE) ;
- parcours Archéo-Géo-Sciences (AGES).

En effet, compte tenu des effectifs très faibles dans chacun de ces parcours et après consultation des responsables du département d'histoire de l'art - archéologie, la situation a dû être réévaluée.

À l'issue des discussions, une fusion a été proposée, qui gardera les bases du parcours ACTE, avec des enseignements communs aux deux parcours et inscrira des choix d'options.

Le nouveau parcours ainsi fusionné sera intitulé "parcours ACTE-AGES" et sera visible sur la plateforme « Mon Master ».

Isabelle Marinone ajoute que ces formations étaient en lien avec l'université de Besançon, ce qui a entraîné une spécificité.

Les modifications apportées dans le cadre de la nouvelle offre de formation sont approuvées à l'unanimité.

Isabelle Marinone évoque, en son nom et en représentation de ses collègues du département d'histoire de l'art-archéologie, le problème de la suppression de certaines heures d'enseignement en raison des faibles effectifs pour ce second semestre. En effet, certains étudiants, ainsi que les enseignants qui avaient préparé leurs cours, pensant que les enseignements se poursuivraient jusqu'à la fin de l'année universitaire, ont fait part de leur insatisfaction. Elle souligne l'utilité de ces formations à faibles effectifs qui servent certains étudiants, lauréats de concours ou candidats au poste de commissaire-priseur par exemple, et considère cette situation de quotas minimums d'effectifs comme dommageable.

Madame Gaimard rappelle les seuils fixés par l'université :

- Licences 15 étudiants ;*
- Masters 10 étudiants.*

Les intervenants d'histoire de l'art – archéologie, représentés par Isabelle Marinone, demandent que soient connus suffisamment tôt les effectifs concernant les inscriptions pédagogiques, afin de ne plus se trouver sous l'effet de surprise comme cela vient de se produire.

Nathalie Thomas informe qu'un calendrier est mis en place par les scolarités pour le retour des fiches des étudiants. Ces derniers sont ensuite tenus de les faire remonter dans les délais. Les secrétariats sont donc tributaires de ces retours d'informations pour transmettre des données précises aux départements. De plus, certains étudiants attendent des éléments (bourse, ...) pour finaliser leur inscription et par conséquent n'apparaissent pas encore dans les effectifs.

Isabelle Marinone demande si les décisions de suppression des formations en question pourraient être reconsidérées.

Madame Gaimard répond qu'elle a échangé avec Monsieur Denaire, codirecteur du département d'histoire de l'art – archéologie et autorisé l'aménagement de certaines plages d'enseignement pour ne pas léser les étudiants.

Concernant la nouvelle offre de formation, Madame Gaimard explique qu'elle sera assortie d'une nouvelle version du référentiel commun des études (version votée par le Conseil d'administration qui sera reçue prochainement dans sa version définitive). Une diffusion est prévue à l'attention des responsables pédagogiques. Elle précise que cette nouvelle offre de formation est construite pour la période 2024-2028, par conséquent, dès 2026 une nouvelle phase d'évaluation devrait commencer.

Afin de préparer au mieux cette future évaluation, les services centraux vont attirer l'attention des responsables de formation sur quelques points de vigilance soulevés par l'HCERES :

- Le manque de coordination des formations au sein d'un même niveau d'études (licence ou master) et ce, au niveau général de l'université. Les instances demandent qu'à l'avenir, soient réellement nommés et identifiés des responsables de mention de licence et de master qui auront un rôle de référent et de coordonnateur ;
- Le HCERES demande la mise place d'un conseil de perfectionnement s'il n'existe pas, conseil auquel participent des personnalités extérieures et dont le compte rendu de chaque réunion sera officialisé sous forme de procès-verbal ;
- La gouvernance préconise (CFVU du 15/01/2024) un suivi et un enregistrement annuel des indicateurs demandés par l'HCERES afin d'anticiper au mieux l'autoévaluation des formations. Parmi ces indicateurs, a été cité, par exemple, le nombre de crédits ECTS validés et non validés.

Concernant cette future évaluation, il s'agit encore d'un projet et les informations et précisions seront communiquées en temps voulu.

4 – Point financier

Madame Gaimard présente le budget 2024 et les dotations aux différents départements de l'UFR, elle précise que ces éléments ont été préparés par Monsieur El-Hanbali avant son départ fin novembre 2023.

Budget 2024 :

Départements	Effectifs FI au 05/10/2023	Dotation de base	Dotation variable (arrondie)	Dotation masters	Précompte téléphone estimé	Dotation Hors TA		Dotation 2024
Histoire	465	2 978	2 967	1 000	650	6 295	Prévision de recette TA évaluée en central	6 295
Histoire de l'art & archéologie	326	2 978	2 080	1 000	450	5 608		5 608
Musicologie	208	2 978	1 327	250	250	4 305		4 305
Sociologie	298	2 978	1 901	500	350	5 029		5 029
Psychologie	1270	2 978	8 103	1 000	1 500	10 581		10 581
Géographie	230	2 978	1 467	500	400	4 545		4 545
TOTAL	2797	17 868	17 845	4 250	3 600	36 363		36 363

Le budget de fonctionnement s'élève à 101 000 € pour l'UFR (montant invariable depuis plusieurs années), dont 35 740 € sont à ventiler entre les différents départements. La clé de répartition de ce montant correspond à un fixe, s'élevant à 50 %, réparti à parts égales entre les départements. Le reste (50 %) est ventilé en fonction des effectifs de licences et de masters, par département et sur le total des effectifs de l'UFR (2 797 étudiants au 05/10/2023, hors formation continue et CPGE).

Après répartition, le montant de la part étudiant s'élève à 6,38 €.

Une dotation supplémentaire est accordée pour les masters, dans la limite de 1 000 € (colonne 4).

Un "précompte téléphone" est également prélevé (colonne 5).

Le total des dotations (hors taxe d'apprentissage) s'élève à 36 363 €, ce montant est à quelques dizaines d'euros près sensiblement identique aux années précédentes.

Plusieurs membres du conseil demandent des précisions concernant la répartition du "précompte téléphone".

Madame Gaimard indique qu'elle se renseignera auprès de l'antenne financière sur ce poste.

La charge d'enseignement (heures d'enseignement) attribuée à notre UFR pour l'année 2024 est quasiment identique à celle de l'année précédente :

2023 => 32 493 heures ;

2024 => 32 512 heures.

Pour certains départements, s'ajoutent à cette dotation, les ressources propres issues de la formation continue notamment.

Normalement, il n'est plus nécessaire de voter le budget, cependant par principe, Madame Gaimard le soumet au vote du conseil.

Le budget 2024 de l'UFR Sciences Humaines est approuvé à la majorité, moins deux abstentions.

5 – Conventions - Subventions

1°) Laboratoire LIR3S - Tarifs d'ouvrage

OUVRAGE	PRIX PUBLIC	PRIX LIBRAIRIE	PRIX ETU - COLLOQUE
Rencontres du Clos-Vougeot 2023 La biodiversité dans la vigne et en cave : Ressource et outil de l'agroécologie	27.96 €	19,57 €	22,37 €

2°) Convention – Laboratoire LIR3S :

Convention d'aide à la publication entre les éditions « Les presses du réel » et l'Université de Bourgogne, agissant au nom et pour le compte du LIR3S et concernant la publication de l'ouvrage de Servin Bergeret intitulé « Iris Clert – singulièrement galeriste ».

La subvention apportée par le LIR3S s'élève à cinq cents euros (500 €) net de taxe.

Le budget de l'UFR n'est pas impacté par ce soutien financier.

Les tarifs d'ouvrage et la convention présentés à l'ordre du jour du conseil sont adoptés à l'unanimité.

6- Questions diverses

Lyssandre Baron, afin de mieux comprendre le fonctionnement de la composante et du conseil, demande l'envoi des statuts de l'UFR aux représentants des étudiants, ainsi que la communication des documents en amont des réunions.

Madame Gaimard donne son accord concernant la transmission des documents, sous réserve de leur disponibilité au moment de la convocation au conseil. Les statuts seront consultables sur le site de l'UFR.

Aurélia Bugaïska, concernant la formation continue (SEFCA), demande si les reliquats sont connus.

Madame Gaimard, dans la situation actuelle de transition de responsabilité administrative de notre composante et afin d'obtenir des données précises, invite les départements à s'informer directement auprès des services du SEFCA.

Philippe Gonin souligne, suite aux travaux de rénovation sur le site Chabot-Charny, la gestion admirable et le suivi effectués par le Pôle logistique, notamment concernant l'attribution des salles pendant les travaux.

☺ ☺

Madame Gaimard remercie les membres du conseil et lève la séance à 18 heures 20.

La secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



La directrice de l'UFR Sciences Humaines
Présidente du Conseil d'UFR
Maryse Gaimard

